



Convention

Etablie entre les soussignés :

La Comté Départemental Handisport Charente-Maritime

Le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré Charente-Maritime

Préambule

La scolarisation des élèves en situation de handicap constitue une priorité nationale. Dans ce domaine, des progrès considérables ont été accomplis depuis la publication et la mise en œuvre des textes d'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; le nombre d'élèves accueillis dans les écoles et les établissements scolaires a connu une augmentation significative.

Chaque élève a le droit d'accéder à l'ensemble des activités scolaires, et de bénéficier d'un parcours scolaire continu. A ce titre, tout élève doit pouvoir pratiquer une activité physique et sportive adaptée à ses besoins et à ses compétences, dans le cadre, notamment, des associations sportives scolaires.

Le développement des compétences sociales et civiques des élèves est au cœur des missions éducatives du sport scolaire. Par la pratique de la vie associative, il vise à la formation de futurs citoyens responsables, à la fois respectueux d'eux-mêmes et des autres.

Par la présente convention, les signataires décident de renforcer leur partenariat en vue d'accompagner et de favoriser la pratique physique et sportive des élèves en situation de handicap. Ils s'engagent à prendre en compte la situation handicap dans l'ensemble des actions qu'ils mèneront en partenariat avec les écoles.

Il est convenu ce qui suit :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
HANDISPORT 17
18 rue Jean Etzel
17000 LA ROCHELLE

Article 1 :

Les signataires s'engagent :

- à favoriser la participation des élèves en situation de handicap aux rencontres sportives dans le cadre de l'USEP ;
- à favoriser la mise en place régulière d'actions permettant un échange entre des élèves en situation de handicap et des élèves valides ;
- à sensibiliser tous les élèves à la question du handicap, notamment en favorisant l'implication de tous dans les divers rôles sociaux qu'offre la pratique des activités physiques et sportives (arbitrage, participation à la vie et à la gestion de l'association sportive, rencontres USEP...)
- à favoriser l'accès aux installations sportives des publics en situation de handicap en partenariat avec les collectivités territoriales ou les propriétaires de ces installations sportives, et à prendre en compte les situations de handicap dans les choix des lieux d'activité physique et sportive.

Article 2 :

Afin d'accompagner les actions retenues au local, les signataires s'engagent à faire connaître et à diffuser auprès des enseignants leurs documents pédagogiques et techniques ;

Les signataires de cette convention mettront tout en œuvre pour faciliter la production et la diffusion de documents partagés.

Article 3 :

Les enseignants peuvent, tant que besoin, solliciter des aides techniques ponctuelles auprès du Comité Départemental Handisport 17 afin de compléter leur formation technique et pédagogique.

Article 4 :

Les Comités Handisport 17 et USEP 17 s'engagent à développer des temps de formation en direction de toute école affiliée à l'USEP 17 en ayant fait la demande.

Article 5 :

Les Comités Handisport 17 et USEP 17 peuvent faciliter l'accès régulier à la pratique physique et sportive des élèves en situation de handicap par des prêts de matériels ou d'équipements aux écoles. Ces matériels et équipements mis à disposition doivent être conformes aux exigences de sécurité définies par les réglementations et normes en vigueur.

Article 6 :

La présente convention est signée pour une durée de 2 ans.

A l'issue de ces quatre années, un bilan global permettra d'étudier les termes de son renouvellement.

Elle peut être dénoncée par l'une des parties, au plus tard le 15 Septembre de l'année scolaire en cours, par courrier (ou mail) envoyé à l'autre partie.

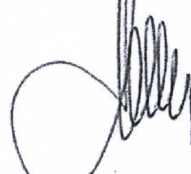

Fait à LA ROCHELLE, le 16/12/2015.

Le Président du Comité Départemental
Handisport 17
M. OSSAH Wilfried

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
HANDISPORT 17**
18 rue Jean Effel
17000 LA ROCHELLE

La Présidente du Comité Départemental
USEP 17

Mme. LAUD Dominique
P/O BLANC Dominique



La ligue de l'enseignement